



Plate-forme ADL – Groupe de travail ADL/Forem

Procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2008

Présents: *Xavière Minet (ADL de Colfontaine), Guillaume Debost (ADL de Dison), Caroline Delcourt (ADL d'Engis), Laurence Moyart (ADL de Frameries), Coralie Ghilain (ADL de Gesves), David Schena et Eric Dyckmans (ADL d'Oupeye), Françoise Lodomez (Forem Namur), Serge Baldewijns (Forem Huy), Katlyn Van Overmeire (UVCW)*

Excusés: *Guy Dugauthier (ADL de Sambreville), Laurent Mathy (ADL de Waremme)*

1. RAPPEL DU CONTEXTE DANS LEQUEL EST NE LE GROUPE DE TRAVAIL

Une première réunion de contact entre le Forem (Françoise Lodomez et Serge Baldewijns), l'Union des Villes et Communes de Wallonie (Olivier Dubois) et deux agents ADL (Thérèse de Biourge de l'ADL de Dinant et Vincent Germeau de l'ADL de Braives) a eu lieu le 26 mai 2008 en vue de structurer une collaboration entre le Forem et les ADL. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de poursuivre la démarche et de débattre de cette question en plate-forme ADL, ce qui fut fait lors de la plate-forme ADL du 9 octobre 2008. Il est apparu que la première étape était de rencontrer l'ensemble des ADL par région pour leur expliquer le rôle du Forem pour les entreprises, en termes de conseil, formation et subsides. Toutefois, au préalable, il a été proposé de mettre en place un groupe de travail Forem/ADL pour faire un état des lieux des besoins rencontrés sur le terrain, de sorte à proposer des solutions et mettre en place une collaboration concrète. Ce groupe de travail serait composé de quelques personnes du Forem ainsi que de 5 ou 6 agents ADL issus de régions différentes afin de mettre en place une délégation représentative du territoire. Invitation a dès lors été lancée en ce sens à l'ensemble des ADL par l'UVCW par mail du 17 novembre 2008. Huit ADL ont répondu à l'appel. Toutes ont été retenues pour participer au groupe de travail.

2. TOUR DE TABLE DE PRESENTATION

Au cours de ce tour de table, chacun se présente. Les ADL font part des contacts qu'elles ont eus jusqu'à présent avec le Forem. On constate que les collaborations avec le Forem existent déjà bel et bien et concernent des projets variés : organisation de formation, participation du Forem à la plate-forme stratégique de l'ADL, diffusion des offres d'emploi et de formation, organisation de salon de l'emploi, actions relatives à l'insertion socioprofessionnelle, séances d'information sur les métiers en pénurie, ... A ce titre, sont établies des collaborations régulières avec les services « relations partenariales » du Forem. C'est principalement l'axe vers les demandeurs d'emploi qui est généralement développé. Tout ce qui concerne le « service aux entreprises » du Forem reste davantage méconnu et les collaborations établies en ce sens sont plus ponctuelles.

Le Forem note quant à lui qu'il a travaillé avec des ADL entre autres pour mener des enquêtes auprès des entreprises, pour présenter aux entreprises locales les services du Forem ainsi que les aides à l'emploi, pour collaborer à la mise en place de groupements d'employeurs ou encore à la création d'une entreprise d'économie sociale.

3. PRESENTATION DU « SERVICE AUX ENTREPRISES » DU FOREM

La présentation qui est faite reste assez brève étant donné qu'il est envisagé de faire une présentation plus détaillée de ce service lors de réunions locales entre les directions régionales du Forem et les ADL qui relèvent de leur territoire.

Dans chaque direction régionale (il y en a 11), le Service aux entreprises du Forem se compose de 4 grands services :

1. le service conseil en recrutement
2. le service programme formation – insertion
3. le service APE-PTP
4. le service conseillers en ressources humaines

Le service « conseil en recrutement » aide l'entreprise à bien définir son offre d'emploi : le Forem écoute la demande de l'entreprise, rédige l'offre, lui soumet pour accord et lui propose une stratégie de communication de l'offre. Il effectue également un suivi de l'offre d'emploi : il contacte l'entreprise pour voir si celle-ci a trouvé un travailleur adéquat et si ce n'est pas le cas, il peut envoyer un conseiller en ressources humaines sur place pour voir où est le problème. Il peut aussi organiser des séances d'information à destination des demandeurs d'emploi quand une nouvelle entreprise s'implante dans une région et requiert une certaine quantité de main d'œuvre. Par ailleurs, il se charge d'adresser directement des offres d'emploi à certains demandeurs d'emploi, qui par leur profil, seraient susceptibles de répondre à la demande de l'entreprise.

Le service « programme formation – insertion (PFI) » gère les contrats formation-insertion. Ce type de contrat, signé entre le Forem, l'employeur et le travailleur, permet à l'entreprise qui en fait la demande de faire bénéficier un travailleur d'une formation en entreprise à des conditions avantageuses pour l'entreprise. Le service PFI est composé de gestionnaires techniques (qui s'occupent de la paie, ...) et de conseillers (analyse de la fonction et de la formation). Le service joue également un rôle de suivi du bon déroulement de la formation.

Le service « APE-PTP » fait principalement de la gestion administrative des aides APE et PTP. Il met également en place des formations pour les emplois PTP.

Le service « conseillers en ressources humaines » est la porte d'entrée principale pour les entreprises. Il se compose d'une part de gestionnaires techniques qui notamment décortiquent les nouvelles réglementations et d'autre part de conseillers en ressources humaines qui analysent la demande de l'entreprise. Ces derniers voient au cas par cas quelle est la solution la plus adaptée et renvoient vers les relais adéquats. Ce service est également au courant de toutes les aides à l'emploi et à la formation possibles et est capable de voir celles qui correspondent à l'entreprise en question.

4. ATTENTES PAR RAPPORT A UNE COLLABORATION PLUS STRUCTUREE ENTRE LES ADL ET LE FOREM

Le Forem est demandeur d'avoir des relais au niveau local en ce qui concerne le service aux entreprises, d'où son envie de renforcer la collaboration avec les ADL. Son objectif n'est pas de remplacer les personnes de contact du service « relations partenariales » avec qui les ADL sont généralement en contact. Il cherche plutôt à avoir un contact privilégié avec les ADL

quand ces dernières désirent axer leur action non pas sur le demandeur d'emploi mais sur les entreprises locales.

Sur base des différentes expériences qu'il a eues avec les ADL, le Forem pense qu'il est nécessaire de mieux structurer la collaboration. Actuellement, les contacts avec les ADL restent sporadiques car le travail des ADL s'organise en fonction des priorités du moment. Il conviendrait toutefois d'établir des relations régulières entre le Forem et les ADL.

Une ADL fait part de son regret du refus du Forem de lui faire bénéficier de son carnet d'adresses pour communiquer la tenue d'une formation. Le Forem fait remarquer que les réactions à ce type de demande peuvent varier selon la direction régionale à laquelle on s'adresse. Chacune a en effet des axes de travail différents. Dans le cadre d'une collaboration renforcée Forem-ADL, il serait souhaitable que les réponses aux ADL s'harmonisent quelle que soit la direction régionale du Forem à laquelle l'ADL s'adresse.

Une ADL pense que le FOREM et le réseau des ADL pourraient collaborer conjointement pour avoir une meilleure connaissance des entreprises et mieux répondre à leurs demandes (i.e. : transmission d'un questionnaire ad hoc).

Une ADL fait part de son insatisfaction quant à la qualité d'informations transmises par le Forem lors d'un problème concret d'aide à l'emploi.

Une ADL aimerait que le Forem lui communique les démarches qu'il a effectuées auprès des entreprises de sa localité. On pourrait envisager des collaborations de type win-win sur base de contacts par exemple trimestriels.

Une des caractéristiques de l'ADL est que sa mission s'arrête aux frontières de la commune. Dès lors, elle peut être amenée à vouloir privilégier les habitants de sa commune pour d'éventuels engagements mais cette vision ne peut être partagée par le Forem. Ceci est parfois source d'incompréhension entre les ADL et le Forem.

Une collaboration Forem-ADL pourrait également s'établir afin d'anticiper les besoins en personnel des entreprises (exemple du Trilogiport à Oupeye).

Les réseaux Inter-ADL pourraient être un bon vecteur pour renforcer la collaboration Forem/ADL.

5. PREPARATION DE LA PROCHAINE REUNION DE TRAVAIL

La deuxième réunion du groupe de travail aura lieu **le lundi 19 janvier 2009 de 9h30 à 12h00**, dans les locaux du Forem de Namur (Avenue Prince de Liège, 137 à 5100 Jambes).

Dans un souci d'efficacité, il est proposé que chaque ADL ainsi que le Forem fasse un récapitulatif de ce qui marche et de ce qui ne marche dans sa collaboration avec le Forem/l'ADL et émette des pistes pour améliorer la collaboration. Ce récapitulatif est à transmettre pour le mardi 13 janvier 2009 à Katlyn Van Overmeire de l'UVCW (katlyn.vanovermeire@uvcw.be) qui en fera la synthèse. Cette synthèse servira de base de travail à la prochaine réunion.

Après cette deuxième réunion de travail, il est envisagé de passer ensuite à un niveau plus local afin de mettre directement en contact chaque direction régionale du Forem avec les ADL relevant de son territoire. Ceci permettra d'une part de donner une information plus détaillée sur les services offerts par le Forem et une prise de contact avec les personnes avec lesquelles les ADL seront amenées à collaborer et d'autre part de définir les modalités pratiques de la collaboration sur base des conclusions dégagées lors du groupe de travail.